

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 MARS 2022 à 20 H

Présents : Frank STEYAERT, Ludovic DUBIEF, Daniel MALUGANI, Françoise MONNIER, Romain SASSARD, Sébastien VERPILLAT, Christine BULABOIS, Hervé GUENARD, Geneviève ZANCHI, Pascal LANAUD

Secrétaire de séance : Romain SASSARD

Absents excusés : Frédéric ALLOMBERT BLANC (pouvoir à Sébastien VERPILLAT)

1-TRAITEMENT DU GRENIER DE LA MAIRIE ET DE LA FAÇADE CONTRE LES MOUCHES

A la suite d'un problème récurrent de présence de mouches dans le grenier de la mairie et sur la façade sud, le conseil a souhaité qu'un traitement efficace soit mis en œuvre en profitant de l'absence d'occupant dans le logement du premier étage. Six entreprises ont été consultées. L'entreprise «La Sanitation Comtoise » basée à Les Longevilles Mont d'Or Hautes dans le Doubs, seule à avoir répondu, est retenue pour un passage de désinsectisation au prix de 350 € HT.

2-ANNONCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN FROMAGER COMME SUCESSEUR DE SYLVAIN

Le conseil travaille sur le projet d'annonce et valide la version suivante qui sera diffusée dans le journal « Le Jura Agricole » et sera transmise à différents organismes en lien avec cette activité : Chambre d'Agriculture, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Ecole Nationale de l'Industrie Laitière (ENIL) de Poligny, ENIL de Besançon-Mamirolle, SOELIS à Lons le Saunier, Monts et Terroirs à Vevy.

Annnonce pour le recrutement d'un fromager professionnel à la « Fruitière 1900 » de Thoiria

Depuis 1986, l'ancienne Fruitière de Thoiria a été réaménagée pour accueillir un équipement de production fromagère et une structure d'accueil touristique avec la fabrication de comté selon la méthode ancestrale.

De 1986 à 2004, la Fruitière était exploitée par Monsieur Noël BOIVIN durant la période estivale, activité annexe d'une activité principale de commerce de fromage.

De 2005 à novembre 2021, Monsieur Sylvain ROBEZ-MASSON avait pris la suite, transformant l'activité en activité principale avec fabrication artisanale et commercialisation toute l'année dans un contexte de promotion touristique du Jura. Après le décès tragique de Monsieur ROBEZ-MASSON en novembre 2021, la commune de THOIRIA souhaite retrouver un exploitant qui saura garder le même niveau de qualité professionnelle, de services et de promotion touristique.

Les qualités suivantes seront requises :

Professionnel de l'industrie laitière justifiant d'un bon niveau de formation.

Professionnel qui connaît le procédé de production artisanale de comté avec les outils et les matériels ancestraux (chaudron en cuivre, chauffage au feu de bois,...).

Professionnel qui est doté d'un excellent relationnel afin d'accueillir un public nombreux (passage de 30 000 visiteurs et touristes par saison), d'assurer la production en direct devant ces visiteurs en apportant toutes les explications techniques et historiques qu'attendent les touristes.

Professionnel qui pourra commercialiser sa production tout au long de l'année afin de s'assurer un revenu régulier toute l'année grâce à sa fabrication plus intensive durant les périodes touristiques ; la vente de produits locaux (charcuterie, vins du Jura,...) connexe à la production est possible sur place.

Le professionnel fera son affaire de l'approvisionnement en lait et de l'affinage des fromages.

Un lien avec le monde artisanal local pour exposition de production locale (tournerie, cuir, corne,...) est possible.

Une fibre touristique donnant aux visiteurs l'envie de connaître et découvrir le Jura et d'y revenir est indispensable.

Un lien avec les voyagistes est souhaitable.

5-MISE EN LOCATION DU LOGEMENT DE L'ÉTAGE DE LA MAIRIE

Le conseil, après parution de l'annonce, prend connaissance des dossiers présentés et est informé de quatre visites programmées. Une décision sera prise à l'issue de ces visites. Par ailleurs, le diagnostic technique obligatoire avant toute mise en location a été réalisé (performance énergétique, électricité, gaz, plomb, amiante, surface habitable) par le cabinet Agenda Diagnostics 39 à Vevy, pour un montant de 320,83 € HT.

6-JOURNÉE CITOYENNE

La journée citoyenne de printemps est programmée pour le samedi 14 mai 2022. Cette journée sera prioritairement consacrée aux nettoyages extérieurs, à la plantation des fleurs et à la réfection des mobiliers d'extérieur (tables et bancs actuellement stockés dans l'ancien travail).

7-DÉCORATIONS DE NOEL

Le conseil municipal avait souhaité que soit étudiée la possibilité d'installer avec une nacelle les guirlandes lumineuses et de couleur sur le sapin pour les prochaines fêtes de Noël. Le conseil retient le devis de l'entreprise PERNOT de Pont de Poitte pour un montant de 200 € et demande à l'entreprise de programmer l'intervention pour fin novembre.

8-COUPES DE BOIS

Le conseil municipal est informé que des bois peuvent être coupés sur les parcelles nouvellement acquises par la commune (épicéas et hêtres). Le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour envisager de telles coupes.

9-DEMANDE D'EMPLACEMENT POUR VENTE DE CRÊPES

A la suite du conseil municipal du 28 janvier 2022, le maire et les adjoints ont rencontré Monsieur Christophe MASSON qui avait sollicité la commune pour un emplacement de vente de crêpes. Le conseil donne son accord pour une présence un vendredi sur deux de 16 heures 30 à 20 heures 30 sur l'esplanade du Souvenir.

La séance est levée à 23 heures 45

Le Maire

Frank STEYAERT